

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du 19 octobre 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christophe AMALRIC - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Daniel GAGNON - Nicolas ISNARD - Richard MALLIÉ - Pascal MONTECOT - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**TRA 011-2484/17/BM**

**■ Approbation d'une convention de financement des travaux de mise en sécurité et accessibilité PMR du point d'arrêt dénommé "Le Village" à Aubagne par la SEM Façonéo  
MET 17/4682/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Des travaux de voirie sont réalisés dans le cadre du programme immobilier « Le Major » situé sur la commune d'Aubagne par la SEM Façonéo, à proximité d'un point d'arrêt dénommé « Le Village » desservi par le réseau de transport en commun « Les Lignes de l'Agglo ».

Afin de poursuivre son objectif de mise en accessibilité des points d'arrêt du réseau de transport tout en permettant une mutualisation des coûts de mise en œuvre des chantiers, la Métropole donne maîtrise d'ouvrage à la SEM Façonéo et maîtrise d'œuvre au cabinet RSA.U pour la mise en sécurité et accessibilité PMR du point d'arrêt dénommé « Le Village » dans le sens de circulation d'Aubagne vers La Penne-sur-Huveaune.

Ces travaux de mise en sécurité et en accessibilité PMR consistent à aménager la plateforme d'attente et d'embarquement des voyageurs et la signalisation du point d'arrêt.

Ils comprennent notamment la dépose et la repose de l'abribus par la société exploitante (J.C Decaux), la réalisation des travaux préparatoires, des terrassements et couche de forme, les bordures, la réalisation de la plateforme d'attente en enrobé bitumeux, la signalisation horizontale et verticale, selon les prescriptions d'accessibilité PMR des points d'arrêt de bus de la Métropole.

Les travaux seront réalisés en continuité des travaux réalisés à proximité immédiate par l'opérateur Façonéo.

**Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 novembre 2017**

Le coût des travaux, estimés à 10 389,12 Euros TTC est pris en charge par la Métropole.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°85-704 du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique ;
- La loi n°82-1153 d'orientation des Transports Intérieurs du 30 décembre 1982 ;
- Les lois sur le handicap, n°75-534 du 30 juin 1975, n°2005-102 du 11 février 2005 et n°2015-988 du 5 août 2015 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 16 octobre 2017.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- Que les travaux de mise en sécurité et accessibilité PMR du point d'arrêt dénommé « Le Village » sont nécessaires dans le cadre du SDA-Ad'Ap Transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la SEM Façonéo.

**Article 2 :**

Monsieur Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires, 10 389,12 Euros TTC, sont inscrits au budget annexe transport 2017 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Sous politique C210 Nature budgétaire 2157.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Signé le 19 Octobre 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 17 novembre 2017